

Point à l'ordre du jour n°20191017-11

Délibération du Conseil d'administration de l'établissement public

Paris Musées

Séance du 17 octobre 2019

Objet : Mécénat du Fonds Handicap et Société pour Paris Musées

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu la délibération du Conseil de Paris SG-153/DAC-506 du 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées.

Délibère :

Article 1 : Le Président du Conseil d'administration est autorisé à signer la convention de mécénat, dont le texte est annexé à la présente délibération, liant le Fonds Handicap et Société à l'établissement public Paris Musées.

Article 2 : Une recette de 25 000 euros HT sera inscrite sur le budget de fonctionnement de l'établissement public Paris Musées de l'exercice 2019.

Par délégation, la Directrice générale

Delphine LÉVY